



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 10 septembre 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL
20/08/2024

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	IPE/1B/2024/19 28074	Association des copropriétaires à Watermael-Boitsfort Avenue Van Becelaere, 11-13 A.C.P.	Avenue Emile Van Becelaere 11A Exploitation d'un immeuble de logements	X	1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement Permis d'environnement : 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
2.	09:15	PU/31921-24	Monsieur GEYBELS	Avenue de Visé 43 rénover et isoler la façade côté rue	R E P O R T	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)
3.	09:30	PU/31797-23	Monsieur DEBROUX	Avenue Coloniale 72 isoler la façade avant de la maison et poser un revêtement crépi sur le mur d'allée du garage	R E P O R T	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté)
4.	09:45	PU/31970-24	Monsieur et Madame ET/OU Marie SOHIER	Rue des Trois Tilleuls 51 Régulariser la reconstruction d'une annexe en façade arrière et remplacer les châssis PVC par des châssis bois	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

5.	10:00	PU/31926-24	Monsieur VUKICEVIC	Krekelenberg 13 mettre en conformité l'agrandissement d'une maison de commerce et la transformation d'un ancien atelier en maison	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
----	-------	-------------	-----------------------	--	---	--